

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 octobre 2009

CP 09/10-18

L'an deux mil neuf, le 26 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc et Astoul ;

Absents, excusés : MM. Roset et Bénech.

**RESTRUCTURATION DE LA VIE SCOLAIRE ET RÉFECTION
D'UNE SALLE DE CLASSE AU COLLÈGE JEAN ROSTAND
A VALENCE D'AGEN**

**Lot n° 6 : Revêtement de sol
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 144-09**

I – Rappel du contexte

Lors du Budget primitif de 2009, l'Assemblée départementale a approuvé la restructuration de la vie scolaire et la réfection d'une salle de classe au collège Jean Rostand à Valence d'Agen. Cette opération s'est concrétisée par le lancement d'un marché à procédure adaptée comprenant 6 lots.

Le lot n° 6 concerne les travaux de revêtement de sol. La société PLASTIC DECORS a été attributaire de ce marché n° 144-09 pour un montant de 7 682,80 € HT qui lui a été notifié le 9 juin 2009.

II – Objet de la présente délibération

La présente délibération a pour objet d'approuver l'avenant n° 1 modifiant le marché n° 144-09 conclu avec la société PLASTIC DECORS.

III – Présentation de l'avenant

Lors de l'exécution des travaux, notamment lors de la démolition des cloisons qui permet l'agrandissement d'une salle, il est apparu une différence du niveau du sol de 2 à 3 cm qu'il est nécessaire d'égaliser avant de poser le revêtement de sol prévu dans le marché.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 450,00 € HT, ce qui représente une augmentation de 5,86 % par rapport au montant du marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 septembre 2009 s'est prononcée favorablement sur l'avenant proposé selon les conditions ci-après définies :

<i>Désignation</i>	<i>Marché initial</i>			<i>Avenant</i>			<i>TOTAL HT</i>
	<i>Qté</i>	<i>PU HT</i>	<i>Total HT</i>	<i>Qté</i>	<i>PU HT</i>	<i>Total HT</i>	
Reprise du niveau des supports	0	0	0	1	Forfait	450,00 €	+ 450,00 €
TOTAL							+ 450,00 €

Compte tenu de ces modifications, le montant global du marché initialement arrêté à 7 682,80,00 € HT est porté à 8 132,80 € HT, soit 9 726,83 € TTC.

Les autres dispositions du présent marché de travaux restent inchangées.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 mars 2009 approuvant la restructuration de la vie scolaire et la réfection d'une salle de classe au collège Jean Rostand à Valence d'Agen, opération comprenant 6 lots,

Vu le marché n° 144-09 conclu avec la société Plastic Décors concernant les travaux de revêtement de sol au collège Jean Rostand à Valence d'Agen (lot n° 6),

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 21 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 1 au marché susvisé selon les conditions suivantes :

<i>Désignation</i>	<i>Marché initial</i>			<i>Avenant</i>			<i>TOTAL HT</i>
	<i>Oté</i>	<i>PU HT</i>	<i>Total HT</i>	<i>Oté</i>	<i>PU HT</i>	<i>Total HT</i>	
Reprise du niveau des supports	0	0	0	1	Forfait	450,00 €	+ 450,00 €
TOTAL							+ 450,00 €

- Précise que le montant global du marché initialement arrêté à 7 682,80,00 € HT est porté à 8 132,80 € HT, soit 9 726,83 € TTC, ce qui représente 5,86 % d'augmentation, les autres dispositions restant inchangées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,